

Achats responsables

Le développement durable est garant d'optimisation. Dans le domaine des achats, il est vecteur d'économies financières. Les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, par le volume et la diversité de leurs achats, peuvent avoir un impact important et un effet d'entraînement dans de nombreuses filières professionnelles.

Définition

« Une politique d'achats écoresponsables consiste à intégrer l'environnement dans les décisions liées au processus d'achat, depuis la définition du marché jusqu'au choix des offres. La dimension environnementale constitue l'un des aspects de la décision avec les coûts, les délais, la qualité et la sécurité. »

(Source : ADEME)

Enjeux

Économiques

- Favoriser l'économie nationale

Sociaux et éthiques

- Respecter les producteurs et leur assurer une juste rémunération
- Favoriser l'intervention d'entreprises du secteur protégé et adapté

Environnementaux

- Valoriser les achats de matières et produits à faibles émissions

Obligations

Devoir de vigilance

- (loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre)
- Élaborer un plan de vigilance afin d'éviter toute atteinte aux droits humains et à l'environnement
 - La responsabilité civile de l'établissement peut être engagée (sanction financière jusqu'à 10 000 €)

Loi Sapin 2

- (loi du 9 décembre 2016 portant sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique)
- Établir un code de conduite
 - Mettre en place un dispositif d'alerte éthique interne
 - Cartographier les risques
 - Mettre en place des procédures d'évaluation des partenaires commerciaux
 - Déployer un programme de formation interne et de sensibilisation des équipes
 - Mettre en place un régime disciplinaire

Réformes des marchés publics

- (réformes successives des marchés publics en matière de critères de sélection des candidatures répondant aux appels d'offres)
- Prendre en compte le développement durable dans la définition des besoins
 - Intégrer la gestion environnementale à la sélection des candidatures
 - Réfléchir en termes de cycle de vie des produits

Réemploi / Réutilisation / Recyclage

(décret du 9 mars 2021 en faveur de l'économie circulaire)

- Part minimale de produits issus du réemploi / réutilisation / recyclage dans les achats publics

Actions

- **Cartographier les risques** (analyse des risques sur l'intégralité du cycle de vie des biens ou services de l'extraction des matières premières au stade de déchets)
- **Éviter les nuisances au plus proche de la source du risque**
- **Évaluer les fournisseurs** (conformité réglementaire, situation financière, performance environnementale, pratiques commerciales éthiques, engagement RSE, performance métier...)
- **Acheter local et biologique et privilégier les circuits courts**
- **Faire intervenir des entreprises du secteur du travail protégé et adapté** (ESAT et EA)
- **Optimiser les livraisons**
- **Développer le réseau d'acheteurs publics** afin de faciliter les bonnes pratiques sur les achats publics durables
- **Éviter les composants toxiques**
- **Réduire les achats de produits sur-emballés ou faisant l'objet de gaspillage.**



Mettre en place une politique d'achats responsables: par où commencer ?

> Réaliser un état
des lieux (inventorier
les références non
encore substituées
par des écolabels ou
des produits durables,
recenser les besoins en
formation des acheteurs,
identifier les interlocu-
teurs locaux...)

> Définir des objectifs et
des indicateurs (nombre
de kilomètres parcourus
pour chaque livraison,
nombre d'écolabels,
satisfaction usagers/
personnels, volume
de déchets...)

> Travailler avec
les parties prenantes
(centrales de référence-
ment et d'achats, fabri-
cants et fournisseurs,
organismes de forma-
tion, acheteurs internes,
usagers...)



Quels outils de diagnostic et de suivi ?

> Norme **ISO 20400** définissant les lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociale dans les processus d'achats

> Norme **ISO 26000** définissant les lignes directrices pour déployer une bonne politique de RSE dans une organisation et aidant les établissements à identifier les bénéfices et les freins rencontrés

> Norme **ISO 37001** abordant les points essentiels d'un management anti-corruption

> Norme **ISO 31000** accompagnant les entreprises et établissements dans le développement d'un management des risques efficace

> Norme **ISO 9001** et **ISO 14001** portants sur l'adoption d'un management Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

En chiffres

25

C'est, en pourcentage, la part du personnel hospitalier en France formé aux achats responsables (HAS, 2015)

43

C'est, en pourcentage, la part d'établissements de santé et médico-sociaux qui entreprennent des démarches de réduction des emballages

20

C'est, en pourcentage, la part des accessoires informatiques qui doivent être issus du réemploi ou du recyclage



Acteurs institutionnels principaux

ADEME

> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



ANAP

> Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux



OBSAR

> Observatoire des Achats Responsables



À savoir

Ne pas confondre «circuit court» et «circuit de proximité»

> **Circuit de proximité**: un circuit de proximité se définit en distance spatiale entre le lieu de production et le lieu de consommation. Pour qu'un produit provienne de ce type de circuit, on considère qu'il faut qu'il ait été produit, transformé, commercialisé et consommé sur un même territoire.

> **Circuit court**: un circuit court cherche à réduire le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, de la même manière que la vente directe.

Cela peut s'avérer contre-intuitif :

> Un bien acheté directement à un producteur péruvien est issu d'un **circuit court** !

Un bien produit dans le village le plus proche, conditionné chez le grossiste le plus proche, commercialisé dans le magasin le plus proche et consommé par un habitant du village est issu d'un **circuit de proximité** ! (mais pas d'un circuit court !)